

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2021

COMPTE-RENDU

Présents : David AYMAR, Jean-Louis AYMAR*, Emmanuel BILLOT, Philippe CHABUT, Sébastien COUDERC, François DANEMANS, Sylvain DELRIEU, Benoît ESPEYSSE, Colette LABRUNIE, Marthe LAVAISSIERE*, Robert MALBOS, André MOLENAT, Antoine PUECH, Carole PUECH, Philippe PUECH, Jérémy VAISSIERE.

*Présents à partir de 21h50

Absents excusés : Perrine BAYET

Représentés : Jean-Marc LABORIE par François DANEMANS, Séverine LAGARRIGUE par Jérémy VAISSIERE

Secrétaire de Séance : Jérémy VAISSIERE

La séance débute à 20h30

Après vérification du quorum, Jérémy VAISSIERE est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique en ouverture de séance que le point n°9 de l'ordre du jour « présentation du projet de local de chasse par l'ACCA de Calvinet » est reporté à la prochaine séance du conseil municipal, les personnes chargées de la présentation n'étant pas disponibles pour la séance en cours.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 21 MAI 2021

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller ayant reçu le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 21 mai 2021, s'il a des commentaires à formuler. En l'absence de commentaires, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

1-COMMUNAUTE DE COMMUNES- Transfert de la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du courriel reçu le 4 juin, de monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, relatif à la prise éventuelle de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM).

Au vu des précisions apportées par ce courriel, monsieur le Maire propose au Conseil municipal de s'opposer à la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

-S'OPPOSE au transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM), à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

ML en CF MA AY AP BE SU AD PP PC
AL

-DIT qu'un exemplaire de cette délibération sera transmis dans les meilleurs délais à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

2-ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE AU BOURG DE CALVINET

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total H.T de l'opération s'élève à 4 280.00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 03 décembre 2020, avec effet au 1^{er} Janvier 2021, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant H.T de l'opération, soit :

-1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

3-ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE A GARRIGOUX

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total H.T de l'opération s'élève à 11 240.00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 03 décembre 2020, avec effet au 1^{er} Janvier 2021, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant H.T de l'opération, soit :

-1 versement de 2 810.00 € à la commande des travaux.

-2^{ème} versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

FL CP MA AM AD PC
EU AP BE SV PP
FD AL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

4-ECLAIRAGE PUBLIC ET PRISES GUIRLANDES AU BOURG DE CALVINET

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total H.T de l'opération s'élève à 27 700.00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 Décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant H.T de l'opération, soit :

- 1 versement de 6 925.00 € à la commande des travaux,
- 2ème versement au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

5-LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire indique que la ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 euros mise en place le 10 juillet 2020 pour une année par le conseil municipal de PUYCAPEL avec le Crédit Agricole arrive à échéance le 10 juillet 2021.

Monsieur le Maire rappelle l'objet d'une ligne de trésorerie : cela permet à une commune de financer dans le temps le décalage temporaire qui existe entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Considérant l'intérêt d'une telle ligne de trésorerie pour la gestion courante des finances communales.

DL CL MA RM AD PC
CP AP BR SU PP
DEJ A/L



Le Conseil municipal,

1/ décide de contracter auprès de la Caisse du Crédit Agricole une ouverture de ligne de trésorerie, aux conditions suivantes :

- montant : 177 000.00 € - durée : 12 mois - Taux de référence : Euribor 3 mois (pour information Euribor 3 mois - 0,539 %)
- paiement intérêts : trimestriel à terme échu
- marge : + 0,80 %

Commission d'engagement : 0.20% du montant de la ligne ouverte soit 354 € facturée à la mise en place.

2/ autorise monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat.

6 – BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT – Décision modificative de crédit n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	-1000.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter ces virements de crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses de fonctionnement les virements de crédits indiquées ci-dessus.

7-CESSION VINCENDEAU / COMMUNE DE PUYCAPEL

Monsieur le Maire rappelle que Madame Ginette VINCENDEAU légataire universel de Monsieur Peter GRAHAM a donné son accord pour céder à la commune une partie de la parcelle section B n°489 pour l'euro symbolique, accord confirmé par l'office Notarial DUMONT/BOYER/RIVIERE-LAVERGNE en charge de la succession. Cette parcelle sera mise à disposition des Castanhaïres Bio et de la Maison de la Châtaigne pour l'édification d'un atelier farine.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été convenu que la commune prenne à sa charge les frais de bornage.

PL au MA RM AD PC
CP AP BE SV PF
G/ AL

Le Cabinet de géomètre CROS a rédigé le document d'arpentage définitif. La parcelle Section B n°489 d'une surface totale de 2 868 m² est scindée en deux nouvelles parcelles : la parcelle section B n° 649 d'une superficie de 1 517 m² et la parcelle section B n° 650 d'une superficie de 1 351 m².

La surface cédée à la commune, est constituée de la parcelle section B n°649 dans le bourg de Mourjou – d'une superficie de de 1 517 m².

L'Office Notarial DUMONT/BOYER/RIVIERE-LAVERGNE en charge de la succession, est désigné pour rédiger l'acte de vente.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'acquisition de cette parcelle pour la somme de l'euro symbolique.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE cette acquisition aux conditions ci-dessus indiquées.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

8-TERRAIN MULTISPORTS DE CALVINET-Approbation du règlement.

Considérant que la commune de PUYCAPEL est propriétaire et gestionnaire du terrain multisports situé au lieu-dit "Les érables" à Calvinet, commune de PUYCAPEL,
Considérant qu'il lui appartient d'adopter un règlement intérieur pour assurer une bonne utilisation de cet équipement,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le règlement intérieur du terrain multisports annexé à la présente délibération, ainsi que son entrée en vigueur à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser monsieur le Maire à signer ce règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

9- INFORMATIONS DIVERSES

Bilan des horaires élargis de l'Agence postale :

Monsieur le Maire présente le bilan de la modification des horaires d'ouverture de l'agence postale communale (ouverture à 9h au lieu de 9h30 habituellement) transmis par Sandrine MAURY-LASSERON en charge de la gestion de l'Agence Postale. Ce bilan couvre la période du 22 février au 30 juin 2021. Il ressort de ce bilan que le créneau 9h-9h30 facilite les démarches des administrés dans le sens où cela leur permet de gagner du temps en groupant leurs déplacements, leur évitant ainsi d'avoir à revenir plus tard.

RL CL MA RH AP PC
CP BR SU AD PP
Fd AL

En conséquence, l'ouverture à 9h00 sera pérennisée, étant rappelé qu'aucun coût supplémentaire ne pèsera sur la commune, puisque l'indemnité mensuelle versée par la Poste couvre le coût de cette ouverture complémentaire.

Opération groupée d'installation de récupérateurs d'eau de pluie et démarches communales de gestion de la ressource en eau

Monsieur le Maire présente le courrier reçu le 10 juin du Syndicat du bassin Célé-Lot Médian. Il indique que le Contrat de rivière Célé 2020-2024 intègre un nouvel objectif : adapter la gestion et les usages de l'eau au changement climatique. Il est proposé d'associer les communes pour atteindre cet objectif à travers 2 actions : la récupération d'eau de pluie et les démarches communales de gestion de la ressource en eau.

Il est demandé aux communes de faire connaître leurs projets en lien avec ce double objectif. Ceux-ci resteraient sous maîtrise d'ouvrage communale mais pourraient bénéficier des aides financières et de l'appui du Syndicat mixte Célé-Lot Médian.

Des informations complémentaires seront demandées par la commune avant toute proposition de projets.

Parcelle Section A N°336 – Fixation du prix du m² par zone

Monsieur le Maire rappelle la demande d'un particulier d'acquisition d'une partie de la parcelle Section A n°336 située en zone UB du PLUI. Le certificat d'urbanisme opérationnel déposé, a été refusé pour non-respect des contraintes de la loi dite « montagne », qui impose une urbanisation en continuité.

En outre, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation instituée sur cette parcelle, impose de réaliser quatre lots, étant précisé que ces lots peuvent être de superficie différente.

Le projet a été redéfini et un nouveau certificat d'urbanisme déposé. La réponse devrait être connue courant juillet.

Monsieur le Maire propose de déterminer un prix au m² à proposer pour cette parcelle en fonction des zones, comme suit :

- Parcelle située en zone constructible : prix fixé à 10 € le m²
- Parcelle située en zone constructible pour les primo-accédants : prix fixé à 5 € le m²
- Parcelle située en zone non constructible : prix fixé à 1 € le m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 2 abstentions décide de fixer le prix du m² par zone, comme énoncé ci-dessus.

Vergers de châtaigniers

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une information de la Chambre d'Agriculture du Cantal relative à la transformation possible de parcelles forestières en vergers de châtaigniers. Il indique que la relance des vergers de châtaignes est une action portée par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne. Les communes porteraient les demandes avec l'aide de la DDT pour le montage des dossiers.

Monsieur le Maire propose de recontacter la Chambre d'Agriculture du Cantal pour l'obtention d'informations complémentaires sur l'articulation administrative relative à ce dossier.

ML MA RH AP AD PC
CP a B/E DV PP
JP A/V

Atelier Farine

Madame Marthe LAVAISIERE et monsieur Jean-Louis AYMAR font une synthèse de la réunion consacrée au projet de création d'un atelier farine à laquelle ils ont assisté à la Maison de la Châtaigne, ce jour.

Ils indiquent que les plans du futur projet ont été présentés par Madame Cécile GRAMOND, architecte, que le dossier de permis de construire sera déposé au plus tard le 9 juillet et que ce projet devrait être subventionné à hauteur de 80 %. La Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne suit ce projet.

Captages prioritaires du Faisan et de la Ressègue

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier relatif aux captages prioritaires du Faisan et de la Ressègue, envoyé par la Direction Départementale des Territoires. Il indique que le scénario de déclassement des 2 captages prévu par le dispositif défini par le Ministère de l'Environnement, envisagé en concertation avec la DREAL ne peut pas être retenu.

En conséquence un plan d'action adapté aux enjeux et à la situation des captages concernés doit être mis en œuvre.

Les différents organismes directement concernés (DDT, DREAL ARA, Agence de l'eau Adour Garonne) se sont réunis fin décembre 2020. L'action retenue vise à poursuivre un suivi qualitatif permanent des captages prioritaires, à raison de 2 analyses par an et par captage à la charge de la commune. L'agence de l'eau Adour Garonne a confirmé une prise en charge financière de ce suivi à hauteur de 80 % sous réserve que le coût de l'opération soit supérieur à 2000 €.

Afin de permettre aux collectivités concernées de bénéficier de cette subvention le Conseil départemental propose de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de ces suivis analytiques et d'en assurer la coordination. La proposition du Conseil départemental comprend l'élaboration d'un accord-cadre de prestations de services sur 4 ans, à raison de deux analyses annuelles.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette sollicitation de la DDT. Un courrier d'accord sera transmis avant le 10 juillet.

Visite de monsieur Stéphane SAUTAREL, Sénateur du Cantal

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la visite de Monsieur Stéphane SAUTAREL, Sénateur du Cantal, prévue en mairie de Calvinet le vendredi 23 juillet à 16 heures.

Demande de subvention exceptionnelle de la Compagnie « Les Cailloux Brûlants »

Monsieur le Maire expose la demande de Madame Lison AUTIN, Présidente de la compagnie « Les Cailloux Brûlants » d'attribution d'une subvention exceptionnelle adressée à la commune de PUYCAPEL.

Il rappelle que madame Cécile DEMAISON a implanté cette compagnie à Calvinet en 2015. Cette demande de subvention intervient dans le cadre du projet « Amour-Puzzle » qui mêle actions culturelles et créations artistiques à destination des personnes âgées des EHPAD et des jeunes de 15-25 ans et pour lequel un dossier de demande de financement a été présenté à la Direction régionale des Affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes (DRAC ARA).

ML CL MA RP AP PC
CP BÉ SV AD PP
FJ AJL

La subvention demandée s'élève à 500 €.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à la compagnie « Les Cailloux Brûlants » pour le Projet de spectacle « Amour-Puzzle », sous réserve que le spectacle soit monté et qu'il soit présenté en avant-première à PUYCAPEL.

Après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à la compagnie « Les Cailloux Brûlants » aux conditions indiquées ci-dessus.

UNISYLVA et chemin rural

Une rencontre entre le représentant de la coopérative forestière UNISYLVA et de MM Sylvain DELRIEU, Philippe CHABUT et Philippe PUECH a eu lieu afin de déterminer les conditions d'exploitation du bois bordant le chemin communal entre la D19 et la voie communale de LAVIALLE avec l'objectif de préserver le potentiel pédestre du lieu.

Il est proposé l'élagage des arbres côté propriétaire privé, afin de dégager ses parcelles, l'étêtage si nécessaire des arbres dangereux et des châtaigniers nécessitant une restauration, la taille des bordures de houx. Les vestiges de châtaigniers remarquables seront préservés au maximum.

Monsieur le Maire indique que cette proposition sera formalisée par un courrier de la Mairie.

LE VERNASSAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception du procès-verbal de bornage et du document d'arpentage (non numéroté), établis par le cabinet de Géomètre ALLO et CLAVEIROLE, relatifs à la vente de la propriété du VERNASSAL.

La parcelle de terrain de M. PERROSSIER déterminée lors du bornage est plus importante que l'estimation de départ, environ 2000m² supplémentaires.

Madame Marthe LAVAISIERE indique que malgré plusieurs relances de la commune, Mme GOURDAIN, expert, n'a toujours pas communiqué de date pour la réalisation de l'état des lieux de sortie du Vernassal.

Programme de Voirie 2021

Les membres de la commission Voirie soulignent des problèmes dans la communication et le suivi de chantier. Les travaux mentionnés dans les avenants au chantier ne correspondent pas à ce qui est réellement réalisé, en ce qui concerne notamment les quantités de matériaux utilisées.

La commune va reprendre contact avec monsieur RONGIER de CIT, pour obtenir des éclaircissements.

Atlas de la Biodiversité Communale

Monsieur Sébastien COUDERC indique qu'une réflexion est engagée sur la création d'un sentier d'interprétation. Une première réunion du COPIL à ce sujet est prévue début juillet.

Fête de Mourjou

Les organisateurs ayant jugé le circuit de la course cycliste trop difficile sur la nouvelle route de Jalenques, un nouveau circuit plus adapté est proposé.

CP FL MA AM AP AD PC
U BE JV PP
Ed AIL

Parcelle Madame VINCENDEAU

Marthe LAVAISSIERE indique que madame GISPALOU qui représente madame VINCENDEAU, viendra le 30 juin sur place pour s'entretenir de l'accès à la parcelle.

Epareuses

Les devis pour l'achat de l'épareuse et des masses ont été validés.

La date de la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au vendredi 23 juillet 2021.

La séance est levée à 23h00.

A collection of handwritten signatures and initials, including the letters 'MA' and 'BE', scattered across the page.

